

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit **FERRIFLOC**
Numéro d'enregistrement EU
REACH: **01-2119497988-06-xxxx**
UFI: **9800-POU7-J00G-TXSD**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées de la substance ou du mélange **Agents de floculation et précipitation
Épuration des eaux usées
Traitement de l'eau**

Utilisations déconseillées **néant**

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/Fournisseur: **KRONOS INTERNATIONAL, Inc.
KRONOS ecochem
Peschstrasse 5
51373 Leverkusen, Allemagne
Tel.: INT +49 214 356-0**

Numéro d'appel d'urgence

**KRONOS INTERNATIONAL, Inc. (Allemagne)
Tel.: INT + 49 214 356-4444
France:
numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
centres Anti-poison Français
24 heures sur 24 et 7 jours sur 7**

**Belgique:
Numéro d'appel d'urgence: 070 245 245
Centre Antipoisons
7 jours sur 7, 24 heures sur 24**

**Du Grand-Duché de Luxembourg:
Numéro d'appel d'urgence: 8002 5500**

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008****GHS05 corrosion****Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.****Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.****Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.**

(suite page 2)

FR

Nom du produit FERRIFLOC

(suite de la page 1)



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

2.2 Éléments d'étiquetage
Etiquetage selon le règlement
(CE) n° 1272/2008
Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS05 GHS07

Mention d'avertissement

Danger

Composants dangereux
déterminants pour l'étiquetage:
Mentions de danger

chlorosulfate ferrique
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions
des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/ récipient avec doublure intérieure.

Indications complémentaires:

EUH208 Contient dichlorure de nickel. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers
Résultats des évaluations PBT
et vPvB

Ce produit est une substance inorganique et ne répond pas aux critères de PBT et vPvB l'annexe XIII de REACH.

(suite page 3)

Nom du produit FERRIFLOC

(suite de la page 2)

Détermination des propriétés
perturbant le système
endocrinien

Le produit ne contient aucune substance dépassant les limites légales et présentant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description : Solution chlorosulfate ferrique (FeClSO4)

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 12410-14-9	chlorosulfate ferrique	25 - 50%
EINECS: 235-649-0	Eye Dam. 1, H318	
Reg.nr.: 01-2119497988-06-xxxx	Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	

CAS: 7718-54-9	dichlorure de nickel	< 0,01%
EINECS: 231-743-0	Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H331	
Numéro index: 028-011-00-6	Resp. Sens. 1, H334; Muta. 2, H341; Carc. 1A, H350i;	
Reg.nr.: 01-2119486973-20-xxxx	Repr. 1B, H360D; STOT RE 1, H372	
	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	
	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	
	Limites de concentration spécifiques:	
	STOT RE 1; H372: C ≥ 1 %	
	STOT RE 2; H373: 0,1 % ≤ C < 1 %	
	Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 20 %	
	Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,01 %	

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales : Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Envoyer immédiatement chercher un médecin

après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
Protéger l'oeil intact
Envoyer immédiatement chercher un médecin

après ingestion : Rincer la bouche et boire de l'eau en abondance.

(suite page 4)

Nom du produit FERRIFLOC

(suite de la page 3)

Ne pas tenter de faire vomir.
Envoyer immédiatement chercher un médecin

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie :
Chlorure d'hydrogène (HCl)
Anhydride sulfureux (SO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un vêtement de protection totale

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement personnel de protection

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter de rejeter à l'égout, dans les fosses et dans les caves.
Ne pas envoyer dans le sous-sol ni dans les terrains.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terre de diatomée, liants acides, liants universels, sciure de bois).
Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

(suite page 5)

Nom du produit FERRIFLOC

(suite de la page 4)

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le section 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le section 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation

Préventions des incendies et des explosions:

Le produit n'est pas combustible

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Prévoir des sols résistant aux acides
Matériau approprié pour réservoirs et conduites: plastique et acier enduit de caoutchouc
Matériel inadapté : réservoir en polyamide

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas conserver avec des métaux
Pas d'autre indications, voir aussi rubrique 10.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stockage nécessaire dans un local collecteur
La température de stockage: pas moins de -15°C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Que ceux spécifiés dans la section 1.2 n'utilise pas d'autres utilisations finales spécifiques sont prévues.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
Supprimé

DNEL
Employé

CAS: 12410-14-9 chlorosulfate ferrique

Dermique (Employé): 9 mg/kg/d (Effets long-term systémiques)

(suite page 6)

Nom du produit FERRIFLOC

(suite de la page 5)

PNEC

Eau

Le fer est un oligo-élément essentiel pour les poissons, invertébrés et plantes aquatiques. La toxicité directe n'a pas été démontrée expérimentalement. Par conséquent, aucune PNEC a été dérivée.

Stations d'épuration

Sédiment

STP PNEC 1675 mg/l

PNEC sédiments (eau douce): 166 g/kg de poids sec

Sédiments PNEC (eau de mer): 166 g/kg de poids sec

Sol

Oral (chaîne alimentaire)

PNEC sol: 186 g/kg de poids sec

Le fer est un oligo-élément essentiel pour les poissons, invertébrés et plantes aquatiques. La toxicité directe n'a pas été démontrée expérimentalement. Par conséquent, aucune PNEC a été dérivée.

8.2 Contrôles de l'exposition

Information pour limiter et contrôler l'exposition sont à l'annexe de la FSDS dans les scénarios d'exposition respectifs.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection

et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Protection respiratoire:

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

EN149 / EN14387: Filtre B[E]-P2

Protection des mains:

Exigences selon EN 374

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Matériau des gants:

Caoutchouc chloroprène

Temps de pénétration du

matériau des gants:

Valeur pour la perméabilité: taux \geq 6

acide sulfurique

Acide chlorhydrique

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps :

Vêtements de travail protecteurs.

Contrôles d'exposition liés à la

protection de l'environnement

Information pour limiter et contrôler l'exposition sont à l'annexe de la FSDS dans les scénarios d'exposition respectifs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Couleur :

brun

(suite page 7)

Nom du produit FERRIFLOC

(suite de la page 6)

Odeur :	faible, caractéristique
Seuil olfactif:	Pas relevant
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	105°C
Point éclair :	non applicable
Température de décomposition :	315°C
pH à 20°C	< 1
Viscosité :	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	Entièrement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non applicable
Pression de vapeur à 20°C:	20 hPa
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20°C:	1,38 - 1,55 g/cm ³

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

Aspect:	
Etat physique:	liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Température et domaine de cristallisation :	ca. - 15°C
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Peut être corrosif pour les métaux.
Explosibles désensibilisés	néant

(suite page 8)

Nom du produit FERRIFLOC

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité chimique Décomposition thermique / conditions à éviter	Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Réactions au contact des métaux par formation d'hydrogène Réactions exothermiques aux alcalis (lessives alcalines)
10.4 Conditions à éviter	Pas d'autre indications, voir section 7.
10.5 Matières incompatibles	Pas d'autre indications, voir section 7.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Pas d'autre indications, voir point 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë : Nocif en cas d'ingestion.

Valeurs DL/CL50 déterminantes pour la classification :

CAS: 12410-14-9 chlorosulfate ferrique

Oral LD50 740 mg/kg (rat) (OECD 423)

Dermique LD50 >2000 mg/kg (rat) (OECD 402)

Inhalatoire LC50 pas de données disponibles

de la peau : OECD 435:

des yeux : OECD 405:

Sensibilisation : Les données expérimentales ne sont pas disponibles pour les substances corrosives.
Un effet de sensibilisation n'est pas prévu basée sur la composition.

Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

Nom du produit FERRIFLOC

(suite de la page 8)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité subaiguë à chronique :

CAS: 12410-14-9 chlorosulfate ferrique

Oral NOAEL 185 mg/kg/d (rat) (OECD 422)

Dermique NOAEL pas de données disponibles

Inhalatoire NOAEC pas de données disponibles

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient aucune substance dépassant les limites légales et présentant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Les données expérimentales ne sont pas disponibles. Dans des conditions de test standard de Fe³⁺-sels avec des taux de conversion élevé de fer insoluble (III) d'hydroxyde de Fe(OH)₃ est formé, de sorte que le système d'essai est retiré de la Fe³⁺. En outre, le fer joue un rôle important dans les processus biologiques, l'homéostasie du fer est étroitement contrôlée. Ceci suggère que le fer n'est pas toxique pour l'environnement aquatique.

12.2 Persistance et dégradabilité Non pertinent pour les substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le fer est un oligo-élément essentiel pour les organismes et joue un rôle important dans les processus biologiques. L'absorption du fer par les processus homéostatique strictement contrôlés. L'enrichissement est à prévoir.

12.4 Mobilité dans le sol

La substance n'est pas mobile dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit est une substance inorganique et ne répond pas aux critères de PBT et vPvB l'annexe XIII de REACH.

PBT:
vPvB:

Non applicable.
Non applicable.

(suite page 10)

Nom du produit FERRIFLOC

(suite de la page 9)

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques :

Indication AOX : < 10 mg/kg

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Catalogue européen des déchets:

Code des déchets dépendant d'origine

Emballages non nettoyés :

Recommandation :

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

DOT, ADR/RID/ADN, IMDG, IATA UN3264

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN

3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE SULFURIQUE, ACIDE CHLORHYDRIQUE)

IMDG, IATA

CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (Ferric chloride sulfate)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

DOT, ADR/RID/ADN, IMDG, IATA

Classe

8 Matières corrosives.

Label

8

14.4 Groupe d'emballage

DOT, ADR/RID/ADN, IMDG, IATA

II

14.5 Dangers pour l'environnement

Aucune substance dangereuse pour l'environnement.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: corrosif

Attention: Matières corrosives.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

Indications complémentaires de transport :

ADR/RID/ADN

Quantités exceptées (EQ):

E2

Quantités limitées (LQ)

1L

Quantités exceptées (EQ)

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

(suite page 11)

Date d'impression : 26.06.2024

Révision: 25.06.2024

Numéro de version 11.00 (remplace la version 10.10)

Nom du produit FERRIFLOC

(suite de la page 10)

Catégorie de transport 2
Code de restriction en tunnels E

IMDG

Limited quantities (LQ) 1L
Excepted quantities (EQ) Code: E2
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV): (Des substances ne sont pas comprises)

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006

ANNEXE XVII

Conditions de limitation: 3, 27

Règlement (CE) N° 649/2012

Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone – ANNEXE I (Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales :

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

A noter:

KRONOS Information technique 2.03

Solutions - "Transport, stockage, dosage

KRONOFLOC, FERRIFLOC, FERROFLOC

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Extrêmement préoccupantes

(SVHC) au titre de REACH,

l'article 57

Le produit n'est pas disponible en tant que substances extrêmement préoccupantes et il ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes.

(suite page 12)

Nom du produit FERRIFLOC

(suite de la page 11)

Évaluation de la sécurité
chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.
H360D Peut nuire au fœtus.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche
technique :

Global Quality Management

Contact :

KRONOS INTERNATIONAL, Inc.
Tel.Nr.: INT + 49 214 356-0
e-mail: MSDS@kronosww.com

Date de la version précédente:

04.04.2023

Numéro de la version

précédente:

10.10

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.06.2024

Révision: 25.06.2024

Numéro de version 11.00 (remplace la version 10.10)

Nom du produit FERRIFLOC

(suite de la page 12)

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2
Carc. 1A: Cancérogénicité – Catégorie 1Ai
Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B
STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) –
Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu
aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le
milieu aquatique – Catégorie 1

* Données modifiées par rapport
à la version précédente

Modification en conformité avec CE no. 2020/878

(suite page 14)

FR

Nom du produit FERRIFLOC

(suite de la page 13)

Annexe: Scénario d'exposition

1. Désignation brève du scénario d'exposition	ES 1: Utilisation industrielle et professionnelle des FERRIFLOC
2. Description des activités/ procédés considérés dans le scénario d'exposition	Traitement des eaux: traitement des eaux usées et des boues de conditionnement Traitement de l'eau: utilisation au profit de séchage de l'eau potable et industrielle Elimination de H2S (traitement du biogaz et des eaux usées)
Secteur d'utilisation	SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégorie du procédé	PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC5 Mélange dans des processus par lots PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.
Catégorie de rejet dans l'environnement	ERC2 Formulation dans un mélange ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8e Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
3. Conditions d'utilisation Travailleur	7 Jours de travail / semaine Utilisation régulière avec une exposition allant jusqu'à 1 h par jour de travail
Environnement	Quantité annuelle utilisée sur chaque site: jusqu'à 16.300 t (Produkt) Quantité de commandes typique: 25t Emission par jour et par site: 365
4. Paramètres physiques	
4.1 Etat physique	solution aqueuse

(suite page 15)

Nom du produit FERRIFLOC

(suite de la page 14)

4.2 Concentration de la substance en solution ca. 41%

5. Autres conditions d'utilisation

5.1 Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Rien

5.2 Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs Utilisation extérieure.

5.3 Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.

5.4 Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.

6. Mesures de gestion des risques

6.1 Protection du travailleur

6.1.1 Mesures de protection organisationnelles Les procédures de manipulation doivent être bien documentées. Mettre à disposition les instructions d'utilisation / la fiche de poste. S'assurer que les activités ne sont effectuées que par des spécialistes ou un personnel autorisé.

6.1.2 Mesures techniques de protection Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation

6.1.3 Mesures personnelles de protection D'autres mesures qui répondent à la norme dans l'industrie chimique: Fiche technique de sécurité, chapitre 8 Mesures détaillées conformément à la FDS, chapitre 8

6.2 Mesures pour la protection du consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.

6.3 Mesures de protection de l'environnement

6.3.1 Air Pas une voie d'exposition.

6.3.2 Eau Pas une voie d'exposition. Le produit est utilisé pour le traitement de l'eau et mis en œuvre sans faillir.

6.3.3 Sol Pas une voie d'exposition. Le produit en tant que tel n'est pas dans le sol. Produit de dégradation pertinents est Fe³⁺ sous la forme de fer à faible soluble (III) hydroxid Fe(OH)₃.

(suite page 16)

Nom du produit FERRIFLOC

(suite de la page 15)

7. Mesures pour l'élimination

7.1 Procédés d'élimination

Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Code des déchets dépendant d'origine

7.3 Type du déchet

Solution aqueuse

8. Estimation de l'exposition

Travailleur (oral)

Aucune exposition orale significative

Travailleur (cutané)

La plus forte exposition cutanée peut s'y attendre avec la substance en solution 0,04 mg/kg/jour (PROC 8a).
L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

Travailleur (inhalation)

RCR (Ratio Caractérisation des Risques)

Aucune exposition par inhalation significative

Caractérisation des risques Ratio RCR (total) <1 (0,02), avec les exigences énoncées dans la section 6 mesures de gestion des risques d'une utilisation sûre de la substance peut être prévu

Environnement

La plus forte exposition à l'environnement est attendue pour le sol Fe: 50,8 g/kg de poids sec.
La plus forte exposition à l'environnement est attendue pour les sédiments d'eau douce Fe: 45,0 g/kg de poids sec.
PEC / PNEC <1 (0,909 - 0,924), en vertu de ce qui précède les conditions laissent supposer que l'utilisation sûre de la substance.
L'estimation de l'exposition de l'environnement a été effectuée en utilisant EUSES.

9. Guide pour l'utilisateur en aval

En se basant sur les informations des sections 1 à 8, il peut être vérifié si l'utilisateur en aval agit bien dans le cadre du scénario d'exposition.